



Un club,
Un village.....

Football Club Grône

Règlement Tournoi de l'Ascension – FC Grône

Art. 1 :

Le F.C. Grône est l'organisateur du tournoi. Seules ses décisions sont valables.

Art. 2 :

Une équipe est formée d'un gardien et de 5 joueurs de champ. Un joueur ne peut être inscrit que dans une seule équipe. Après demande auprès du jury, un junior peut jouer dans 2 équipes mais pas de la même catégorie.

Art. 3 :

Les équipes "populaires" joueront dans un groupe comprenant des joueurs et/ou joueuses licenciés ou non dans un état d'esprit festif et joyeux.

Les équipes "juniors" joueront dans un groupe de juniors ayant 13 ans pour les garçons et 14 pour les filles au maximum (juniors D).

Art. 4 :

Chaque équipe, évoluant dans les groupes populaires et hommes, devra payer une finance d'inscription de CHF 200.-. Ce montant donne droit à huit bons-repas et un fromage offert à la fin du tournoi. Les responsables d'équipe sont priés de collecter les finances d'inscription de leurs joueurs et d'en remettre la totalité à la table du jury, avant le début du tournoi. Les équipes qui ne se sont pas acquittées de la finance d'inscription ne peuvent pas jouer. Aucun fromage ne sera distribué avant la remise des prix. L'inscription est gratuite pour les juniors.

Art. 5 :

Les joueurs évolueront en pantoufles de gymnastique ou en souliers de football multi-crampons. Pour des raisons de sécurité, les joueurs ne respectant pas ce point du règlement, ne pourront pas jouer. Les équipements sont fournis par les équipes, les maillots doivent être uniformes, mis à part celui du gardien qui peut être d'une couleur différente.

Art. 6 :

Tous les participants doivent être assurés contre les accidents. Le club organisateur décline toute responsabilité contre le vol.

Art. 7 :

Le terrain de jeu mesure environ 60 x 35 m. La surface de réparation est délimitée par un rectangle. Le point de penalty se trouve à 7 m de la ligne de but. Les buts sont ceux utilisés pour les matchs de juniors E (5x2m). Le hors-jeu n'est sifflé qu'à partir de la hauteur de la surface de réparation et la règle de la passe en retrait est supprimée.

Art. 8 :

En principe, la durée d'une partie est de 11 minutes, sans changement de camp. Le coup d'envoi et la fin des matchs sont donnés par le jury.

Art. 9 :

Lorsqu'un joueur est expulsé par l'arbitre, il n'a plus le droit de participer aux autres parties. Pour ces dernières, l'équipe a le droit de se compléter, mais seulement après discussion avec le jury.

Art. 10 :

Les équipes devront être prêtes 10 minutes avant la rentrée des joueurs sur le terrain. Tout retard sera pénalisé de forfait 3 à 0.

Art. 11 :

Les matchs sont dirigés par des arbitres officiels. Leurs décisions sont définitives et ne peuvent être contestées.

Art. 12 :

Le jury se réserve toutes compétences pour organiser les finales comme il l'entend.

Art. 13 :

La victoire rapporte 3 points, le nul 1 et la défaite 0. En cas d'égalité dans les groupes, pour désigner les équipes qui participeront aux finales, il sera pris en considération leurs différences de buts, puis en cas de nouvelle égalité le nombre de goals inscrits et finalement on procédera à un tirage au sort.

Art. 14 :

Un montant de CHF 100.- sera facturé aux équipes inscrites et non présentes.

Art. 15 :

Le tournoi sera dirigé par un jury qui aura toutes compétences pour trancher les cas non prévus dans le présent règlement.

RAIFFEISEN